



Bruxelles, le 22 décembre 2021

CM 5962/21

JAI
COPEN
DROIPEN
ENV

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant:	steven.cras@consilium.europa.eu
Tél./Fax:	+ 32 2 281 54 83 (Secr.: +32 2 281 8990)
Objet:	Groupe de travail 'Coopération judiciaire en matière pénale' (COPEN) 19.1: journée entière; 20.1: matin uniquement
Date:	19 et 20 janvier 2022
Heure:	10:00, 9:45
Lieu:	CONSEIL BÂTIMENT EUROPA Rue de la Loi 155, 1048 BRUXELLES

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Étude d'impact accompagnant la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection de l'environnement par le droit pénal et remplaçant la directive 2008/99/CE
 - Présentation par la Commission et observations des États membres
 - = 14459/21 ADD 2 REV 1 + ADD 3

3. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection de l'environnement par le droit pénal et remplaçant la directive 2008/99/CE

- Présentation par la Commission, et examen détaillé par les États membres, des dispositions suivantes:
 - Définition du champ (Articles 1 et 2) ;
 - Détermination des infractions (Articles 3 et 4) ;
 - Définition des sanctions (Articles 5 à 9) ;
 - Dispositions de procédure pénale (Articles 10 à 12) ;
 - Dispositions relatives à la société civile (Articles 13 à 14) ;
 - Articulation de la chaîne pénale (Articles 15 à 20) ;
 - Suivi de l'application de l'instrument (Articles 21 à 23).
- = 14459/21 + COR 1 + ADD 1
- = 15162/21

4. Points divers

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des délégués. Les commis de salle fourniront des exemplaires supplémentaires sur demande dans les plus brefs délais.